



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2254

Déploiement de la marque Ici C Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2254 - DEPLOIEMENT DE LA MARQUE ICI C LOCAL DANS LES MARCHES DE PLEIN VENT, POUR VALORISER LES PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX ET/OU ISSUS DE CIRCUITS COURTS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'est engagée, à travers le plan de mandat 2020-2026, à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour tous et toutes.

En proposant des produits de qualité, parfois issus de la région et à des prix accessibles, les 85 marchés implantés dans les 9 arrondissements de la ville participent à cette transition alimentaire des habitants : la Ville de Lyon souhaite valoriser et renforcer leur place dans l'approvisionnement des Lyonnais. C'est en ce sens qu'elle a inscrit, dans le nouveau Règlement Général des Marchés, un article dédié à l'étiquetage des produits, garantissant que la Ville mettrait à disposition des commerçants volontaires un système d'étiquettes permettant de distinguer et mettre en avant les productions locales.

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) a créé, en 2008, la marque Ici C Local – *Innovation pour la coopération et l'information en circuit local*, démarche participative de valorisation des produits locaux et/ou issus de circuits courts matérialisée. Ici C Local, devenue depuis une marque collective d'usage gratuit, a pour objectifs d'informer les consommateurs sur l'origine des produits dans les marchés de plein-vent ; de faciliter les coopérations entre professionnels des circuits courts alimentaires (agriculteurs, artisans, commerçants), consommateurs et collectivités ; de permettre aux acteurs locaux de définir les critères « local » et « durable » en fonction des spécificités de leur territoire et de ce qu'ils souhaitent valoriser ou encourager ; de donner l'opportunité au consommateur de participer à la transition du système alimentaire de son territoire.

La marque Ici C Local se traduit en un système d'étiquettes de couleur mis à la disposition des commerçants volontaires. Ce système d'étiquetage permet aux consommateurs d'avoir une meilleure information sur la provenance des produits en plus des mentions légales obligatoires.

Les critères dits de « durabilité » (périmètre de production, traçabilité, etc.) traduits par ces étiquettes sont discutés et adoptés par un comité de suivi composé de la collectivité, de consommateurs et de commerçants désireux de s'investir dans la dynamisation des marchés de plein vent et la transition alimentaire de leur territoire.

Depuis sa création, Ici C Local a été déployée dans de nombreuses communes de l'Hérault, de l'Aveyron, du Var, du Gard et de l'Ardèche.

Au regard des objectifs du plan de mandat 2020-2026 en termes d'économie et d'alimentation durables et en réponse aux résultats de la saisine « marché idéal » menée il y a plusieurs mois, exprimant le besoin des consommateurs d'améliorer la lisibilité et la

transparence des produits vendus sur les marchés de plein vent, il est proposé que la Ville de Lyon déploie la marque Ici C Local dans ses marchés de plein vent dès cette année, en partenariat avec l'INRAE.

Pour mettre en place la démarche Ici C Local sur son territoire, la Ville de Lyon constituera et présidera un comité dédié au suivi de cette démarche auquel seront associés les partenaires associatifs de l'alimentation, les commerçants des marchés et leurs représentants, les consommateurs. Pour constituer ce comité, les agents de la Ville de Lyon iront à la rencontre des commerçants et consommateurs des marchés pour leur proposer de participer à la mise en place de la démarche.

Durant le premier semestre 2023, une phase expérimentale permettra de tester la démarche dans cinq marchés : marché du quai Augagneur, marché de la petite place de la Croix-Rousse, marché Duchère-Balmont, marché de la place Saint-Louis, marché de la place Monplaisir. Ces cinq marchés tests ont été choisis suite à un recensement des arrondissements volontaires et en tenant compte de la nécessité d'avoir une pluralité de typologie et implantation.

Cette phase expérimentale permettra de tester la démarche et de la faire connaître; le déploiement sur tous les marchés de la Ville interviendra au cours du 2nd semestre.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon est autorisée à déployer la marque Ici C Local sur son territoire.
- 2- En leur qualité d'adjointe au Maire de Lyon en charge de l'Emploi et l'Economie durable, d'adjoint au Maire de Lyon en charge de la Végétalisation, la Biodiversité, la Condition Animale et l'Alimentation, Mme Camille Augey et M. Gautier Chapuis sont autorisés à présider le comité lyonnais de suivi de la démarche Ici C Local.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET